

### Section I. Identification et utilisation du produit

		<b>HMIS (HFRP)</b>	
		<b>Dangers pour la santé</b>	2
		<b>Risques d'incendie</b>	0
		<b>Réactivité</b>	0
		<b>Protection personnelle</b>	s
<b>Nom commun / commercial</b>	KAIBLOOEY SALLE BAIN SQUEEGEES	<b>TMD</b>	Classe 8
<b>SIMDUT</b>	D2B, E	<b>NIP</b>	UN3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF ACIDE N.S.A (acide sulfamique)
<b>Code</b>	0915	<b>GE</b>	III
<b>Utilisation</b>	Nettoyant pour salles d'aisance.		

### Section II. Ingrédients dangereux

Nom	# Cas	% en poids	LMP/LEP	CL50/DL50
Alcool C12-15 éthoxylé	68131-39-5	5 - 10	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 4150 mg/kg [Rat].
Ether monométhylrique du dipropylène glycol	34590-94-8	3 - 7	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 5380 mg/kg [Rat]. 5200 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 9510 mg/kg [Lapin].
Acide citrique	77-92-9	3 - 7	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 5040 mg/kg [Souris]. 11700 mg/kg [Rat].
Acide sulfamique	5329-14-6	1 - 5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 3160 mg/kg [Rat].
Acide Phosphorique	7664-38-2	1 - 5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1530 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 2740 mg/kg [Lapin].

### Section III. Premiers soins

<b>Contact oculaire</b>	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Demander de l'aide médicale.
<b>Contact cutané</b>	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau.
<b>Inhalation</b>	Permettre à la victime de se reposer dans un endroit bien ventilé. Si le malaise persiste demander de l'aide médicale.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Si la personne est consciente, lui faire boire quelques verres d'eau. Obtenir immédiatement de l'aide médicale.

### Section IV. Données physiques

<b>État physique et apparence</b>	Liquide.	<b>Couleur</b>	Bleu.
<b>pH (sol.1%/eau)</b>	Non disponible	<b>Odeur</b>	Petit thé des bois.
<b>pH (concentré)</b>	< 1	<b>Volatilité</b>	Non disponible.
<b>Point d'ébullition</b>	> 100°C (212°F)	<b>Densité de vapeur</b>	Non applicable.
<b>Gravité spécifique</b>	1.01 à 1.1 (Eau = 1)	<b>Pression de vapeur</b>	La plus haute valeur connue est 2.3 kPa (17.2 mm Hg) (à 20°C) (Eau).
<b>Solubilité</b>	Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.		

### Section V. Risques d'incendie et d'explosion

<b>Le produit est</b>	Ininflammable.
<b>Température d'auto-ignition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Produits de dégradation</b>	Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO <sup>2</sup> ), oxydes de soufre (SO <sup>2</sup> , SO <sup>3</sup> ), phosphates.
<b>Mode d'extinction</b>	PETIT INCENDIE: Utiliser des poudres chimiques SÈCHES, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou une mousse. GROS INCENDIE: Utiliser de l'eau pulvérisée, vaporisée ou une mousse. NE PAS utiliser de jet d'eau.

### Section VI. Données sur la réactivité

<b>Stabilité</b>	Le produit est stable.
<b>Produits de décomp.</b>	Non disponible.
<b>Réactivité</b>	Réactif avec les alcalins et agents oxydants.

### Section VII. Propriétés toxicologiques

<b>Voies d'absorption</b>	Contact oculaire. Ingestion. Inhalation. Contact cutané.
<b>Toxicité</b>	Voir section II.

**pour les animaux**

**Effets aigus** Très dangereux en cas de contact avec la peau (corrosif), de contact avec les yeux (corrosif), d'ingestion. Dangereux en cas d'inhalation. Corrosif au contact de la peau et des yeux. Le liquide ou les gouttelettes de liquide en suspension peuvent endommager les tissus, particulièrement les muqueuses des yeux, de la bouche ou des voies respiratoires.

**Effets chroniques** aucun ingrédient du produit est classé cancérigène par le CIRC, le NTP et l'OSHA.

---

**Section VIII. Mesures préventives**

**Élimination des résidus** Éliminer selon les lois régionales, provinciales et fédérales. Consulter vos autorités locales ou régionales.

**Entreposage** Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

**Précautions** Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.

**Déversement ou fuite** Absorber avec une substance inerte SÈCHE et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer selon les lois fédérales, provinciales ou locales.

---

**Section IX. Équipement de protection personnel**

**Gants** Gants (résistants aux produits chimiques).

**Respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Yeux** Lunettes anti-éclaboussures.

**Autres** Vêtement de protection complet, tablier en plastique, masque facial, appareil respiratoire, bottes: sont recommandés en des circonstances exceptionnelles telles que feu, déversement ou lors d'un contact prolongé avec des quantités en vrac.

**Contrôles d'ingénierie** Une ventilation locale ou d'autres contrôles d'ingénierie sont recommandés pour maintenir les concentrations des vapeurs inférieures aux limites. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

---

**Section X. Préparation et autres renseignements**

Validé par le service des affaires réglementaires le 24 oct. 2007

Imprimé le 14 mars 2008

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'état complet de l'information contenue dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel ou produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

---

**Annexe A. Légende**

**HMIS** Système d'Identification sur les matières dangereuses

**SIMDUT** Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

**TMD** Transport des Matières Dangereuses

**NIP** Numéro d'Identification du Produit

**GE** Groupe d'Emballage

---